

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/38

**OBJET : AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS ELUS**

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Dany PATIN, Charlotte MARION, Gilles GUILLOU, Olivier LIMOUSIN, Sylvie DURAND, Jean-Philippe BRETON, Jean-François LAVILLE, Franck JOUANNEAU, Alexandra MARCHAND, Ludivine GUILLOU, Laëtitia GODET et Caroline AVELINE.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Didier ORTSCHERT

PROCURATION : Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Franck JOUANNEAU.

**Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur Joël RUTARD, Maire, informe le Conseil municipal que notre Commune adhère à l'Agence Technique Départementale (ATD) et, à ce titre, des services de « **Conseil et d'Appui technique pour la gestion de l'entretien de la voirie communale** ».

Les statuts de l'ATD précisent que les communes adhérentes doivent désigner un représentant élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que les élus suivants représenteront la Commune de CELLETES auprès de l'ATD :

**1 Titulaire** : Mme Annick BARRÉ

**1 Suppléant** : M. Jean BOURGITTEAU



**Délibération N°2026/38 - OBJET : AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS ELUS (PAGE 2/2)**

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 07/04/2026 et affiché le 07/04/2026*

A Cellettes le 07 avril 2026

Le Maire,

Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
041-214100315-20260407-2026-38-DE  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

